

En l'an deux mille,
année du Grand Jubilé de l'Incarnation
de Notre Seigneur Jésus-Christ,

le trente septembre, en la fête de Saint Jérôme,
titulaire de la co-cathédrale à Digne,

Jean Paul II, pape,

Nous,

François-Xavier LOIZEAU, évêque
de Digne, Riez et Sisteron (France)

et

Athanase BALA, évêque
de Bafia (Cameroun)

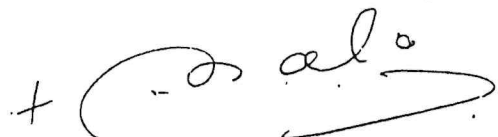
déclarons solennellement vouloir approfondir la
connaissance mutuelle de nos Eglises, par la
prière, le partage, l'échange, l'écoute mutuelle,
l'ouverture à l'universel, pour la plus grande
gloire de Dieu et pour que soit agrandie et
fortifiée la foi qui nous unit.

Fait à Château-Arnoux-Saint-Auban,
diocèse de Digne, en la paroisse Saint Pierre-es-Liens,
à l'occasion de la célébration du Jubilé de la Solidarité.

François-Xavier, évêque

Fx Loizeau

Athanase, évêque

+ 

CHARTRE DU JUMELAGE ENTRE LES DEUX DIOCESES DE DIGNE (FRANCE) ET DE BAFIA (CAMEROUN)

Les diocèses de Digne et de Bafia, représentés par
Nous,

Monseigneur Emmanuel GOBILLIARD, évêque de Digne, Riez et Sisteron
(France)

et

Monseigneur Emmanuel DASSI YOUFANG, évêque du diocèse de Bafia
(Cameroun)

Rappelons que l'Acte fondateur de notre Jumelage a été signé le 30 septembre 2000 par Monseigneur François Xavier LOIZEAU et Monseigneur Athanase BALA alors évêques de nos deux diocèses respectifs. Ledit Acte fondateur exprime le commun désir de : *« (...) vouloir approfondir la connaissance mutuelle de nos Eglises, par la prière, le partage, l'échange, l'écoute mutuelle, l'ouverture à l'universel, pour la plus grande gloire de Dieu et pour que soit agrandie et fortifiée la foi qui nous unit »*.

Dans la continuité de cet Acte, nous confirmons ce qui a été établi par la Charte de Jumelage suivante :

Il s'agit d'un Jumelage entre les deux diocèses et donc placé sous l'autorité et le contrôle des deux évêques ;

Ce Jumelage se situe sur les plans de la pastorale et de l'aide mutuelle ;

Ce Jumelage, à partir des relations privilégiées entre nos deux diocèses, permet l'ouverture de nos communautés respectives à l'Universalité de la mission chrétienne. Ces relations fraternelles sont également l'expression de la Synodalité de l'Eglise.

La Mission de Jumelage consiste, sous l'autorité des deux évêques, à :

- Coordonner ;
- Stimuler ;
- Communiquer par une information régulière ;
- Prendre en charge des questions matérielles ;
- Eviter la sollicitation des fidèles en dehors du cadre du Jumelage.

En vue d'assurer la dynamique et l'implémentation de la Mission assignée au Jumelage, un Comité a été mis en place dans chacun des deux diocèses depuis 2001. Il est composé de fidèles catholiques bénévoles, acquis à cette cause et sensibilisés aux différentes dimensions pastorales de nos diocèses :

- Les paroisses ;
- La pastorale des vocations ;
- La pastorale des jeunes ;
- La coopération missionnaire ;
- La pastorale familiale ;
- La solidarité pour le développement, etc.

Nous rendons grâce à Dieu pour tous ce qui s'est construit et raffermi par les bons soins de nos prédécesseurs évêques et fidèles bénévoles en faveur de la prière mutuelle, la communion ecclésiale, la communication, la richesse des échanges et la générosité. Nous sommes heureux et satisfaits de ce qui se vit actuellement entre nos deux diocèses.

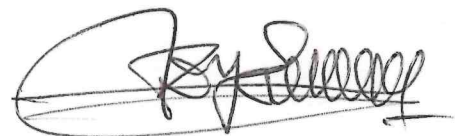
Que Dieu bénisse nos deux diocèses de Digne et de Bafia.

+ E. - Lb: 11 P

+ Emmanuel GOBILLIARD

Evêque de Digne, Riez et Sisteron

Fait à Bafia, le 05 décembre 2023



+ Emmanuel DASSI YOUFANG

Evêque du diocèse de Bafia

CAHIER DE CHARGE DE LA CHARTE DU JUMELAGE ENTRE LES DEUX DIOCESES DE DIGNE (FRANCE) ET DE BAFIA (CAMEROUN)

En application de la Charte du Jumelage révisée et approuvée, Nous,

Monseigneur Emmanuel GOBILLIARD, évêque de Digne, Riez et Sisteron (France)

et

Monseigneur Emmanuel DASSI YOUFANG, évêque du diocèse de Bafia (Cameroun)

Convenons ce qui suit :

1. Des échanges de fidèles laïcs et de clercs sont à encourager pour l'implémentation des orientations de notre Charte de Jumelage ;
 - 1.1. Pour les prêtres : il s'agira de promouvoir des échanges de prêtres Fidei donum dans le respect du Droit universel, des Directives des Conférences Episcopales Nationales de nos deux Pays et des Coutumes de nos deux Eglises particulières ;
 - 1.2. Pour les laïcs : sont à promouvoir les visites et les initiatives concertées de nature à faire vivre notre Jumelage et la Synodalité ecclésiale.
2. Les activités de nos deux Comités de Jumelage sont nécessaires pour la coordination et l'évaluation. Dans cette logique, des rencontres et des visites régulières sont encouragées. A cet effet, les nouveaux moyens de communication nous seront d'une grande utilité.
3. La communication permanente enrichie de nos différents évènements et activités diocésaines est à poursuivre.
4. La prière demeure un devoir mutuel pour l'approfondissement spirituel de nos liens ecclésiaux et synodaux.

Que Dieu bénisse nos deux diocèses de Digne et de Bafia.

+ E - 26.11.23

+ Emmanuel GOBILLIARD

Fait à Bafia, le 05 décembre 2023



+ Emmanuel DASSI YOUFANG

Evêque de Digne, Riez et Sisteron

Evêque du diocèse de Bafia